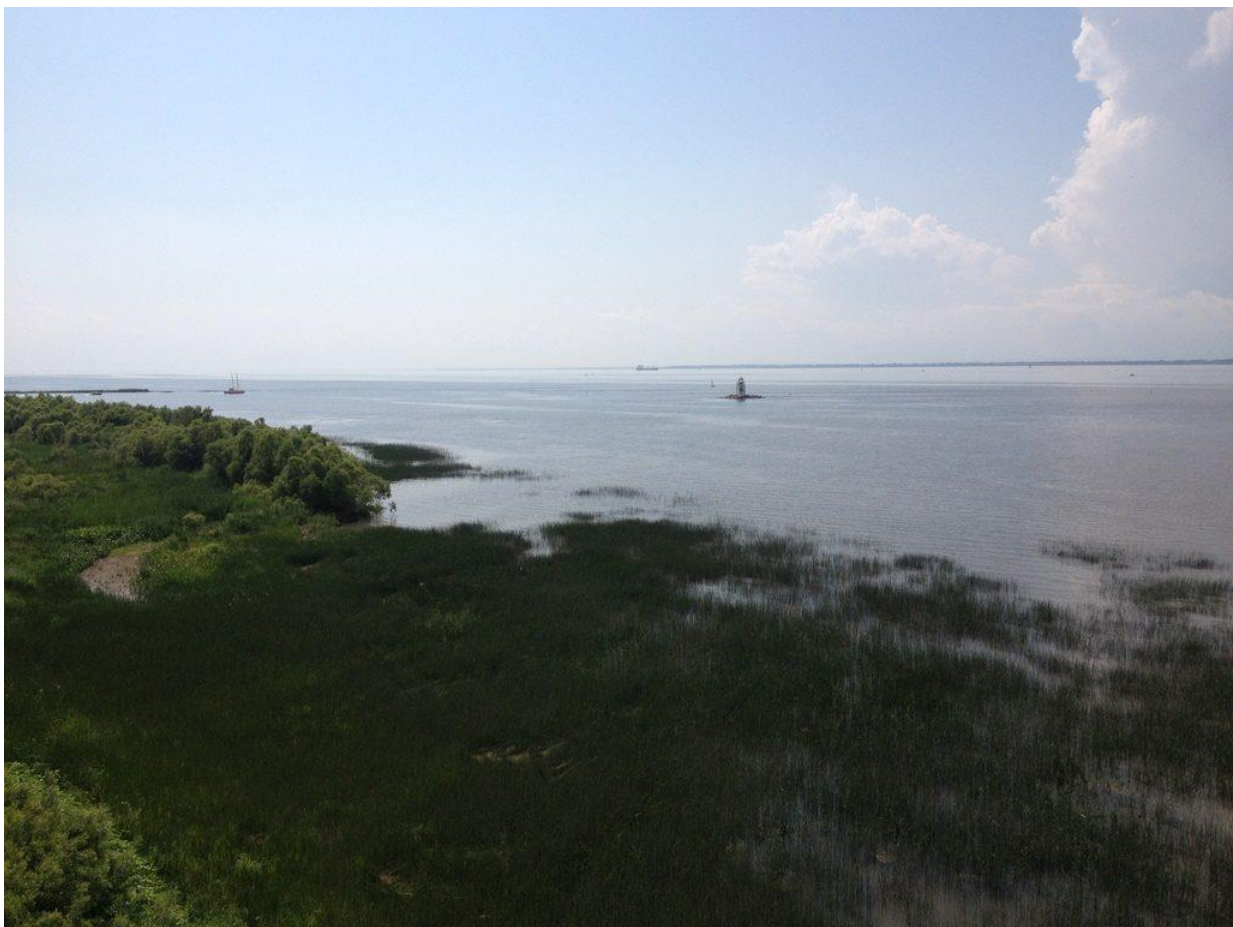


Perchaude: la zone du moratoire est élargie

Pier-Olivier Gagnon

Le lundi 7 mai 2018, 9h49

pogagnon@lechodemaskinonge.com



Un nouveau secteur fait maintenant partie du moratoire de cinq ans sur la pêche à la perchaude.

Crédit photo : Photo Sébastien Lacroix

PÊCHE. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec a décidé d'élargir la zone visée par le moratoire sur la pêche à la perchaude.

Depuis le 3 mai dernier, un arrêt complet de la pêche sportive et commerciale à la perchaude dans le fleuve Saint-Laurent s'applique entre le pont Laviolette et Saint-Pierre-les-Becquets (ou Batiscan) ainsi que dans les parties des rivières se situant entre les routes 132 et 138, et ce, jusqu'en 2023.

Cette mesure vient s'ajouter à la zone initialement ciblée par le prolongement du moratoire décrété en mai 2017 pour le lac Saint-Pierre, soit entre Sorel et le pont Laviolette.

Le MFFP explique cette décision par des raisons similaires à celles qui l'avaient poussé à instaurer le moratoire sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre au cours des dernières années.

Dans la région, la population de perchaudes est actuellement dans un processus de lente reconstruction et demeure dans un état préoccupant.

«Elle est vieillissante et son taux de mortalité est élevé, même en l'absence de pêche. La capacité du lac à produire de nouvelles perchaudes a diminué considérablement en raison de la détérioration des habitats, ce qui ralentit leur rétablissement. La faible croissance des perchaudes durant leur première année de vie les rend plus vulnérables à la prédation et à la mortalité hivernale, ce qui compromet le renouvellement de la population», indique le ministère.

Des études ont démontré qu'en 2017 le stock de perchaudes du fleuve Saint-Laurent ne pouvait soutenir une pêche durable.

Rappelons que le gouvernement du Québec a décrété pour la première fois, pour une période de cinq ans, un arrêt complet de la pêche commerciale et sportive à la perchaude au lac Saint-Pierre le 4 mai 2012.

Cette décision avait été prise pour assurer la protection des reproducteurs et tenter de renverser la chute préoccupante du nombre de perchaudes amorcée au milieu des années 1990.

Pour favoriser la reproduction de la perchaude et par conséquent observer une croissance de la population du poisson, Québec prévoit investir 14 M\$ sur cinq ans pour mettre en œuvre un plan d'action visant à restaurer l'écosystème du lac Saint-Pierre.